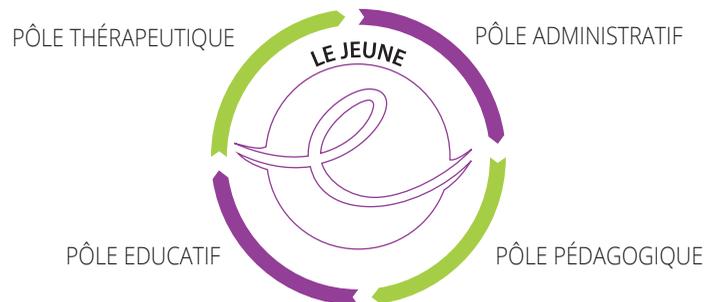


Une équipe pluridisciplinaire

Éducateurs spécialisés, éducateur sportif, éducateurs techniques, enseignants spécialisés, psychiatre, orthophoniste, psychologue clinicien, psychomotricien, personnel de direction, administratif, et d'entretien, surveillants de nuit.



Fournisseurs, entreprises, partenaires : Taxe d'apprentissage

Participez à la formation professionnelle et favorisez l'entrée des jeunes en situation de handicap vers le monde du travail.

En versant votre Taxe d'Apprentissage à l'IME Elan Argonnais, vous contribuez au développement des formations en faveur des jeunes en situation de handicap et participez à leur formation professionnelle.

Vous devenez ainsi acteur de la professionnalisation des jeunes en situation de handicap en leur permettant de se former, de se qualifier et de s'insérer durablement dans le monde du travail.



Allée de la Cour d'Honneur - Quartier Valmy

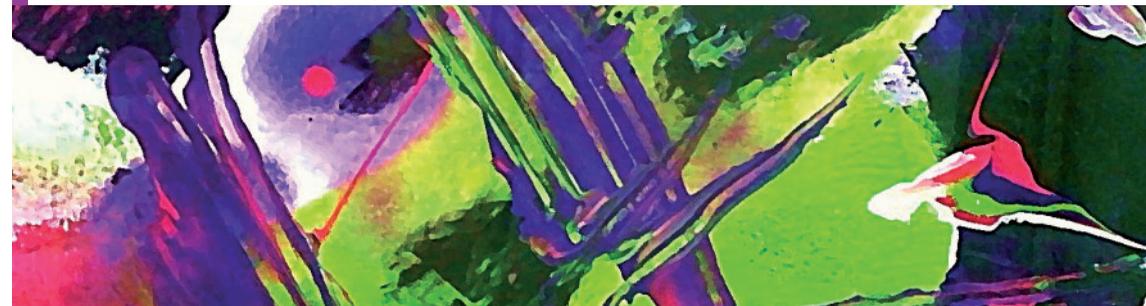
51800 SAINTE MENEHOULD

Tél : 03 26 60 84 07

ime@elan-argonnais.fr

www.elan-argonnais.fr

Institut Médico Educatif



APPRENDRE ET SE CONSTRUIRE, CHOISIR SON AVENIR, PRÉPARER SA VIE D'ADULTE



L'IME ACCOMPAGNE LES ENFANTS VERS LA CONNAISSANCE ET LE BIEN-ÊTRE ET LES ADOLESCENTS VERS L'APPRENTISSAGE PRÉ-PROFESSIONNEL ET L'AUTONOMIE SOCIALE EN FAVORISANT L'INCLUSION EN MILIEU ORDINAIRE.

L'IME accueille des enfants et des adolescents déficients intellectuels avec ou sans troubles du comportement ou de la conduite. Agés de 6 à 20 ans, 36 garçons et filles sont accompagnés soit en accueil de jour et/ou en accueil de nuit (semaine) pour une durée annuelle de 210 jours.



IMP : les 6-13 ans Apprendre et se construire

- Découverte
- Socialisation
- Autonomie
- Acquisitions pré-scolaires/scolaires
- Stimulations motrices et cognitives

IMSIP : les 13-15 ans Découvrir, choisir son avenir

- Initiation au pré-apprentissage professionnel
- Socialisation
- Apprentissages scolaires/pré-scolaires
- Stimulations motrices et cognitives



? Notification MDPH

Qui la demande ?

La famille, l'école, mais aussi toute personne concernée par la situation de l'enfant peuvent sensibiliser à cette orientation mais dans tous les cas ce sont les représentants légaux qui adressent la saisine à la MDPH.

A qui demander ?

Par saisie de la Commission Des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.) qui siège au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH) 50, avenue Patton 51000 Châlons en Champagne.

Accompagnement en IME, comment ?

Avec un projet et un suivi personnalisé et un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire. Avec une collaboration étroite avec la famille et les différents partenaires scolaires et/ou médico-sociaux, de soins...



🏠 Accueil de nuit

L'IME peut accueillir jusqu'à 12 jeunes, le soir et nuit toute la semaine ou quelques jours dans la semaine (accueil temps plein ou accueil modulé /temporaire).

+ La Scolarisation : l'Unité d'enseignement

Encadrée par des enseignants spécialisés.

- Unité d'enseignement internalisée avec inclusions individuelles en établissement scolaire dès que possible.
- Unité d'enseignement externalisée en école primaire (Ste Ménéhould).

Activités physiques et sportives adaptées

Accompagnements thérapeutiques

Dispensés par un psychiatre, un psychologue, un psychomotricien, orthophoniste (en libéral sous convention en cas de vacance de poste).